De : Accès à l"information - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
À :
Objet : RE: 200857366_Demande d"accès information - Évaluation environnementale de site Phase I
Date : 3 juillet 2024 12:54:00
Pièces jointes : 200857366_Documents_visés.pdf
image007.png
image010.png
image011.png
image012.png
image013.png
image015.png
Avis de recours_2020.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 février dernier, concernant une partie du lot 5 082 960 du Cadastre du Québec adjacent au Chemin de la Carrière.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mylène Joncas-Tanguay
Répondante régionale – Bureau de la Côte-Nord

Direction de la Loi d'accès à l'information
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

CERTIFIÉ Sainte-Anne-des-Monts, le 19 janvier 1998

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Transports
Direction du Bas-Saint-Laurent,
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
46, 1re Rue Est
Rimouski (Québec) G5L 2G1

N/Réf. : 7610-11-01-0460801
1107574

Objet : Exploitation d'une carrière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 6 janvier 1998, reçue le 9 janvier 1998 et complétée le 15 janvier 1998, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- exploitation d'une carrière ayant une aire d'exploitation de 93 000 m^2 ainsi qu'un système de concassage et tamisage;
- cette carrière est localisée sur les lots 7-B-P, 7-C-P, 8-A-P et 8-B-P, rang II Sud, canton de Malbaie, ville de Percé.

Le présent certificat d'autorisation est délivré sur la base des renseignements contenus au formulaire « demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière » signé par M. Pierre Beaudoin, ing. en date du 6 janvier 1998 et de la lettre signée par M. Pierre Beaudoin, ing. en date du 13 janvier 1998.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

BD/SSL/ssl

Bernard Dubois, ing.
Directeur régional de la
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

QUESTIONNAIRE

CCEQ - Direction régionale du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine

Titre du programme : Programme de sensibilisation et inventaire

Titre de la grille : Visite des lieux de type carrière pour récolte de données et mise à jour SAGO-GIE

1. Identification

Date de l'inspection : 2018-07-05	**Heure d'arrivée :** 14 **h** 00	**Heure de départ :** 14 **h** 36
Étudiant : Olivier Thibault	**Accompagné de :**	
N° intervention : 301329270	**Type d'intervention :** Intervention étudiante (terrain)	
N° gestion documentaire : 7610-11-01-0460800	**N° du rapport d'inspection :** 401719061	
N° demande : 200619047	**Type de demande :** Programme de contrôle	
But de l'inspection : Effectuer une validation et un inventaire des activités de la carrière		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Carrière MRN - Percé (Canton de Malbaie, Rang 2, Lot P7-B, P7-C, P8-A, P8-B)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu :	**Type de lieu :** carrière
Localisation du lieu inspecté :	
Coordonnées géographiques du lieu : 48,5740811971 ; -64,3427106972	

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Propriétaire	G1R 5H1	13812425

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**
Mode d'identification :	☐ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 12	**Nombre de photos annexées au rapport :** 12

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Olivier Thibault avec un appareil photo de type Canon PowerShot A590 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-11\thiol03\7610-11-01-0460800\2018-07-05

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Pièces annexées

Numéro	Objet

2. Points de vérification

Référence : **Règlement sur les carrières et sablières**

N°	Informations à collecter	Oui	Non	Non vérifié	GPS	Photos N°	Autres informations à collecter
1	Exploitation en cours	☐	☒	☐	☒	1, 2, 3, 4, 6	Avec CA
2	Distance carrière/ résidences : à plus de 600 mètres	☒	☐	☐			
3	Activités de lavage d'agrégats	☐	☒	☐			
4	Présence de bassin(s) de sédimentation pour les eaux usées	☐	☒	☐			
5	Présence rejet d'eaux usées	☐	☒	☐			
6	Rabattement de la nappe souterraine	☐	☒	☐			
7	Présence d'un site de prélèvement d'eau	☐	☒	☐			
8	Présence de concasseur	☐	☒	☐			
9	Présence de tamiseur	☐	☒	☐			
10	Contrôle des poussières	☐	☒	☐			
11	Production de granulat recyclé	☐	☒	☐			
12	Procédure de bonne pratique interne lors d'une activité de sautage	☐	☐	☒			
13	Le sautage est effectué par l'expertise interne?	☐	☐	☒			
14	Restauration de la carrière en cours	☐	☒	☐			
15	Présence d'une usine de béton bitumineux	☐	☒	☐			
16	Présence d'une sablière	☐	☒	☐			
17	Présence de bâtiments (autres que ceux reliés à la carrière) près de la voie d'accès	☐	☒	☐			

Notes sur les vérifications

N°	Note	Points GPS

3. Vérification complémentaire à la visite (si requis)

-J'ai vérifié si un CA était valide.
-J'ai vérifié si l'aire d'exploitation autorisée était respectée.

4. Conclusion

-La carrière n'était pas en exploitation lors de la visite.
-CA valide (délivré en 1998).
-Présence d'un lieu d'intervention voisin au nom de Carrière excavation Cahill inc. et Centre de stockage et de conditionnement (No lieu : X2054122 / No intervention vérification : 301245673).
-Cours d'eau intermittent remblayé depuis plus de 10 ans.
-Dépassement de l'aire d'exploitation autorisée. Il faut cependant considérer la carrière excavation Cahill inc. Qui est directement voisine de celle-ci.
-Géométrie du lieu incorrect sur SAGO.

5. Recommandations

Référer à un inspecteur.
-Aire d'exploitation hors limite.

Signature : Olivier Thibault	**Date de rédaction:** 2018-07-20 Année/mois/jour

6. Vérification du questionnaire

Approuvé par : David Castonguay	**Fonction :** Chef d'équipe
Signature : D. Cast	**Date :** 2018-07-25 Année/mois/jour

Commentaires :

Vérifier les informations relativement à ce lieu et mettre les info à jour.

Intervention Suivi : 301333252.

Croquis

No : 90513094	Croquis de la Carrière MRN - Percé (Canton de Malbaie, Rang 2, Lot P7-B, P7-C, P8-A, P8-B)

LÉGENDE : • Points GPS des photos

1 à 11 No D'image

Dessiné par : Olivier Thibault	**Note :**
Lieu : Carrière MRN - Percé (Canton de Malbaie, Rang 2, Lot P7-B, P7-C, P8-A, P8-B)	
Échelle : 1 :1600	

Rapport photo - Carrière MRN - Percé (Canton de Malbaie, Rang 2, Lot P7-B, -C, P8-A, P8-B)
Intervention no 301329270

IMG_0118.JPG
Image 1. Vue d'ensemble

IMG_0119.JPG
Image 2.

IMG_0120.JPG
Image 3. Agrégats

IMG_0121.JPG
Image 4. Amas d'agrégats

IMG_0122.JPG
Image 5.

IMG_0123.JPG
Image 6. Vue d'ensemble

Rapport photo - Carrière MRN - Percé (Canton de Malbaie, Rang 2, Lot P7-B, P7-C, P8-A, P8-B)
Intervention no 301329270

IMG_0124.JPG
Image 7.

IMG_0125.JPG
Image 8.

IMG_0126.JPG
Image 9.

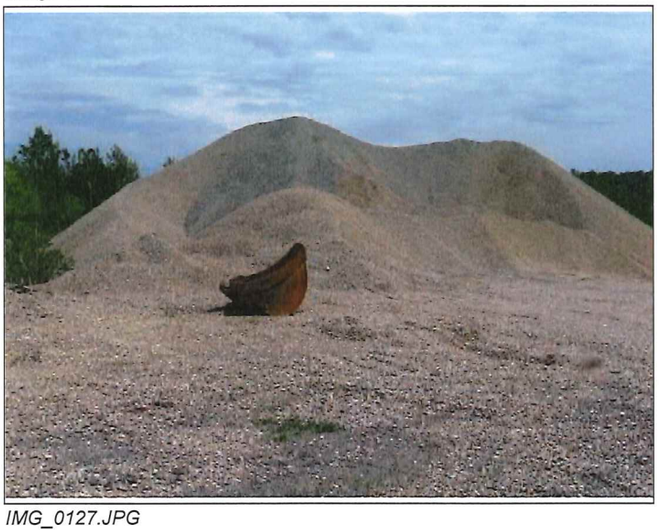

IMG_0127.JPG
Image 10.

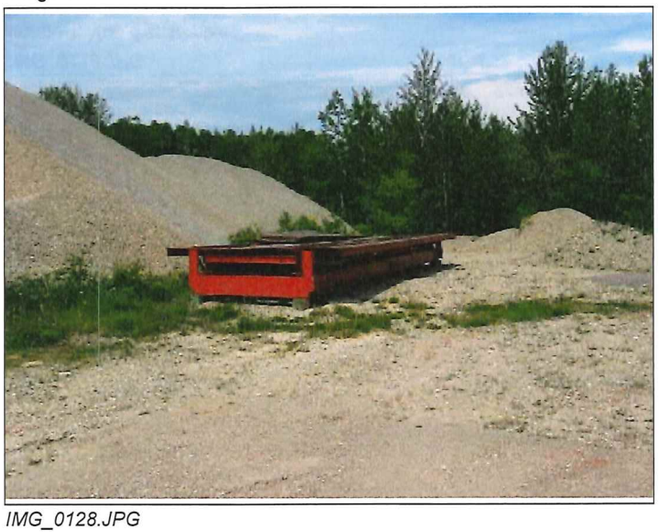

IMG_0128.JPG
Image 11. Balance

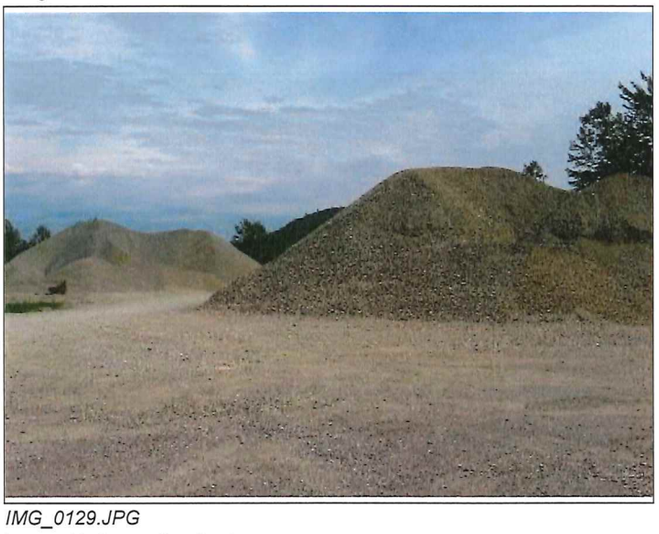

IMG_0129.JPG
Image 12. Amas d'agrégats

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques
Québec
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

PAR COURRIEL

Sainte-Anne-des-Monts, le 18 juin 2021

Monsieur Joël Bérubé
PESCA Environnement
895, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0

N/Réf. : 7610-11-01-0981601
402036562

Objet : Avis d'assujettissement
Aménagement d'un stationnement sur une sablière
Lot 5 082 960 du cadastre du Québec – Ville de Percé

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre demande d'avis du 8 juin 2021, relativement au projet de :

> Restauration d'une sablière localisée sur le lot 5 082 960 du cadastre du Québec, ville de Percé, MRC du Rocher-Percé.

Après avoir analysé le contenu de votre demande, nous vous avisons que votre projet est assujetti à l'obtention d'une modification d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* [RLRQ, chapitre Q-2] (LQE).

En effet, un certificat d'autorisation pour l'extraction de roches ignées ou sédimentaires a été délivré le 16 janvier 1998 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), tel qu'il se lisait à cette date.

Nous vous informons que le certificat d'autorisation qui a été délivré en vertu de l'article 22 de la LQE est réputé être une autorisation délivrée en vertu du 10^{e} paragraphe du 1er alinéa de l'article 22 de la LQE, dont les modifications à cette Loi sont en vigueur depuis le 23 mars 2018.

L'article 4 du *Règlement sur les carrières et sablières* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 7.1) (RCS) stipule que la modification d'un plan de réaménagement et de restauration d'une carrière ou d'une sablière est notamment soumis à une modification préalable d'autorisation en vertu du premier alinéa de l'article 30 de la Loi est entré en vigueur le 18 avril 2019.

Adresse bureau de Sainte-Anne-des-Monts
124, 1re Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : 418 763-3301, poste 241
Télécopieur : 418 763-7810
Courriel : daniel.spooner@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Nous tenons à vous informer que la restauration avec des sols contenant des contaminants issus d'une activité humaine en concentration inférieure ou égale aux valeurs limites prévues à l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (chapitre Q-2, r. 37) **n'est pas permis pour une sablière.** (RCS – Voir notamment les articles 3 et 42)

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Lorraine Bellavance, ing., à : lorraine.bellavance@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le coordonnateur de l'équipe d'analyse,

DS/LB/mf

Daniel Spooner, ing.

c. c. M. Pierre Dumont, chef d'équipe, CCEQ – MELCC, Sainte-Anne-des-Monts